COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

CEEAC

ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

ECCAS

XX^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUE FINAL

Kintélé, le 19 janvier 2022

BP. 2112 Libreville –GABON – Tél. : (+241) 44 47 31, (+241) 44 47 34 –Email : commission@ceeac-eccas.org

1. Sur invitation de **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), s'est tenue, le 19 janvier 2022, la XXème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.

2. Y ont pris part :

   - **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ;
   - **Son Excellence Monsieur TEODORO OBIANG NGUEMA MBASOGO,** Président de la République de Guinée Equatoriale ;
   - **Son Excellence Monsieur Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine ;
   - **Son Excellence Monsieur João MANUEL GONÇALVES LOURENÇO,** Président de la République d'Angola ;
   - **Son Excellence Monsieur Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo ;
   - **L'Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO**, Président de la Commission de la CEEAC.

3. Y ont également pris part, les Représentants des Chefs d'Etat et de Gouvernement ci-après :

   - **Monsieur Albert PAHIMI PADACKE,** Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Représentant du **Général d'Armée Mahamat IDRISS DEBY ITNO,** Président du Conseil Militaire de la Transition, Président de la République du Tchad ;

- **Monsieur Joseph DION NGOUTE,** Premier Ministre, Représentant **Son Excellence Monsieur Paul BIYA,** Président de la République du Cameroun ;

- **Madame Denise MEKAM'NE EDZIDZIE-T,** Ministre d'Etat, Ministre des Relations avec les Institutions Constitutionnelles et les Autorités Administratives indépendantes, Représentant **Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA,** Président de la République Gabonaise ;

- **Monsieur Vincent BIRUTA,** Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Représentant **Son Excellence Monsieur Paul KAGAME,** Président de la République du Rwanda ;

- **L'Ambassadeur Albert SHINGIRO**, Ministres des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Représentant de **Son Excellence Monsieur Évariste NDAYISHIMIYE**, Président de la République du Burundi ;

4. Les invités spéciaux ci-après ont également pris part à la cérémonie solennelle d'ouverture et de clôture de la session ordinaire de la Conférence :

   - **Monsieur François LOUNCENY FALL**, Représentant Spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) ;

   - **Madame Michelle NDIAYE,** Représentante de **Son Excellence Monsieur Moussa FAKI MAHAMAT**, Président de la Commission de l'Union Africaine.

   - **Monsieur Serge N'GUESSAN,** Directeur Général pour la Région Afrique centrale, Représentant de **Monsieur AKINWUMI ADESINA,** Président du Groupe de la Banque Africaine de Développement .

5. La cérémonie d'ouverture a été présidée par **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC. Elle a été marquée par trois allocutions :

6. celle de **Monsieur François LOUNCENY FALL**, Représentant Spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) ;

7. Celle de **Madame Michelle NDIAYE,** Représentante de **Son Excellence Monsieur Moussa FAKI MAHAMAT**, Président de la Commission de l'Union Africaine

8. **Et celle de Son Excellence l'Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO**, Président de la Commission de la CEEAC et le discours d'ouverture du Président en exercice.

9. Après adoption de son ordre du jour, la Conférence a examiné les points y inscrits et délibéré comme suit :

I. DU RAPPORT DU CONSEIL DES MINISTRES

10. La Conférence a suivi la présentation du Rapport du Conseil des Ministres et en a pris acte.

II. DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS

II.1. <u>Concernant la sûreté et la sécurité en Afrique centrale</u>

11. La Conférence a noté que la situation sécuritaire sur l'espace communautaire reste, en général stable en dépit des difficultés consécutives à la persistance des actes de piraterie dans le Golfe de Guinée ainsi que des défis auxquels la région est confrontée, notamment ceux relatifs au terrorisme et à l'extrémisme violent, à la persistance des groupes armés, à la circulation illégale des armes et à l'exploitation illicite des ressources naturelles.

12. A cet effet, la Conférence a instruit la Commission d'œuvrer à la convocation de la première conférence maritime de la CEEAC sur la base des acquis de la Conférence conjointe des Chefs d'Etat CEEAC-CEDEAO tenue à Yaoundé en juillet 2013, en adoptant une approche fondée sur la logique mer-sécurité-développement et en coordination avec la Commission du Golfe de Guinée.

13. La Conférence a également exhorté les Etats membres concernés d'accélérer l'activation de la « Zone A » au plus tard en juillet 2022 et ordonné le déclenchement du processus de mise à jour de la Stratégie de sécurisation du domaine maritime de la CEEAC en vue de l'adapter aux évolutions des exigences de gouvernance maritime globale.

14. À l'égard des Etats membres victimes des phénomènes de terrorisme, de l'activisme des groupes armés étrangers et locaux ainsi que de l'exploitation de la transhumance à des fins criminelles, la Conférence a instruit la Commission de la CEEAC de proposer, dans les meilleurs délais, aux instances décisionnelles, des mesures appropriées visant à :

    - Traduire la solidarité de la Communauté à l'égard des Etats membres victimes de ces actes ;

    - Sensibiliser, au niveau diplomatique et politique, sur les conséquences transfrontalières du terrorisme des Forces Démocratiques Alliées – Madina Tauheed Mujaidine (ADF-MTM), du phénomène des groupes armés étrangers et de l'exploitation de la transhumance à des fins criminelles ;

    - Accélérer la mise en place du Mécanisme de coopération policière et judiciaire, du Comité des Sages ainsi que du Centre sous-régional d'études et de coordination de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transfrontalière et transnationale sous toutes ses formes en Afrique centrale.

15. Face à la recrudescence du terrorisme, la Conférence a exhorté la Commission de l'UA, d'organiser, au lendemain du prochain sommet ordinaire de l'UA, prévu les 5 et 6 février 2022 à Addis-Abeba (Ethiopie), une session extraordinaire sur le terrorisme conformément à la décision de l'Assemblée générale de l'Union africaine (Assembly/AU/DEC/ 753(XXXIII)) de février 2020.

II.2. Concernant l'implantation du Dépôt Logistique Régional

16. La Conférence a entériné la candidature de la République de Guinée Equatoriale pour abriter le Dépôt Logistique Régional de la CEEAC.

II.3. Concernant l'appui des Etats membres de la CEEAC au processus de transition au Tchad.

17. La Conférence se félicite de l'appui financier de la République du Congo au processus de transition politique en République du Tchad dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement du 04 juin 2021 sur la situation politique et sécuritaire en République du Tchad. La Conférence a exhorté les autres Etats membres à concrétiser leurs engagements respectifs.

II.4. Concernant la réunion des Chefs des services de renseignements sur la lutte contre le mercenariat en Afrique centrale

18. La Conférence a instruit la Commission d'œuvrer à la tenue de cette réunion au cours du premier semestre 2022 en l'élargissant à tous les services nationaux concernés par cette question.

II.5. Concernant la mise en place du Comité des Sages de l'Afrique centrale

19. La Conférence a pris acte des dispositions prises par le Conseil des Ministres relatives aux modalités de mise en place du Comité des Sages de l'Afrique centrale.

20. A cet effet, la Conférence a instruit le Président de la Commission d'accélérer l'opérationnalisation de cet important instrument du COPAX.

II.5. Concernant la Déclaration « Femmes, paix et sécurité » adoptée par la réunion sectorielle des Ministres en charge de la promotion des femmes.

21. La Conférence a pris acte de la Déclaration approuvée par les Ministres en charge de la Promotion de la femme et du Genre le 11 décembre 2021, à Brazzaville.

22. A cet effet, la Conférence a instruit le Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires en vue de sa mise en œuvre.

II.6. Concernant la soutenabilité financière de la Commission

23. La Conférence a réaffirmé son engagement à accélérer l'application du mécanisme de la contribution communautaire pour l'intégration, conformément aux dispositions du Traité révisé instituant la CEEAC relatives au financement de la Communauté et à l'engagement pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC lors de la XIXème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Brazzaville le 30 juillet 2021, par visioconférence.

24. La Conférence s'est félicitée de l'annonce faite par la République Démocratique du Congo pour l'apurement de ses arriérés de contributions et la mise en place des conditions nécessaires à l'insertion de la Contribution communautaire à l'intégration dans le corpus législatif national.

25. La Conférence a renouvelé son appel aux Etats membres qui n'ont pas encore inséré la Contribution Communautaire à l'intégration dans leurs lois des finances respectives, de le faire au plus tard en décembre 2022.

26. la Conférence a instruit la Commission de mettre en place, à moyen terme, un Groupe de travail d'Experts des Etats membres en charge des finances et du budget, élargi aux Experts des Banques centrales et nationales pour réfléchir sur la réforme du mécanisme de financement autonome de la Communauté.

II.8. Concernant le Plan d'Action Prioritaire de l'année 2022

27. La Conférence a approuvé le Plan d'Action Prioritaire 2022 de la Communauté.

II.9. Concernant les Décisions

28. La Conférence a adopté, sur proposition du Conseil des Ministres, les décisions ci-après :

    - la décision n°001/CEEAC/CCEG/XX/22 portant adoption du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) de l'année 2022 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

    - la décision n°002/CEEAC/CCEG/XX/22 portant adoption de la Déclaration relative à l'implication des femmes dans les processus de prévention, médiation et de consolidation de la paix en Afrique centrale ;

III. DES DIVERS

29. La Conférence a soutenu les candidatures de la République du Burundi aux postes de Membre du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies pour la période 2024-2026, de Membre Non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période 2026-2027 et de Président de la 84ème session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2029.

30. La Conférence a également apporté son soutien à la République du Cameroun pour sa candidature à la Présidence de la 79ème session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2024.

31. La Conférence a félicité **Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo pour son brillant mandat à la tête de l'UA.

32. La Conférence a rendu un vibrant hommage à **Monsieur François LOUNCENY FALL**, Représentant Spécial du Secrétaire Général

des Nations Unies pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) dont le mandat s'achève le 31 mai 2022, pour sa persévérance et son dévouement inlassable ainsi que sa contribution remarquable à faire de l'Afrique centrale un espace de paix et de stabilité.

IV. DE LA PASSATION DES POUVOIRS

33. La Conférence se félicite du passage de témoins entre le Président en Exercice sortant et le nouveau Président en Exercice, **Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo, dans les délais prescrits par le Traité révisé de la CEEAC.

V. DE LA MOTION DE REMERCIEMENTS

34. La Conférence a adressé une motion de remerciements au Président de la République du Congo, au Gouvernement et au peuple congolais pour la chaleur de l'accueil et pour toutes les dispositions prises en vue de la bonne tenue de la XXème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.

35. La Conférence a exprimé toute sa gratitude à **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Président en Exercice de la CEEAC, pour son bilan remarquable ainsi que pour les réalisations accomplies tout au long de son mandat à la Présidence de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, son leadership et son engagement constant pour l'aboutissement du processus d'intégration régionale en Afrique centrale.

36. La Conférence a désigné **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Président « Champion » des infrastructures d'intégration en Afrique centrale.

37. La Conférence a félicité le Président de la Commission de la CEEAC et son équipe pour la bonne organisation technique de la session et les actions menées dans un délai de temps très court en vue de la redynamisation de l'Organisation et l'atteinte des objectifs de la Communauté, ce malgré les contraintes diverses et variées auxquelles elle a été confrontée.

38. La Conférence a également exprimé son soutien à la République du Cameroun pour la bonne organisation de la 33ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations de Football malgré les contraintes financières et sanitaires consécutives à la pandémie de la COVID-19. Elle a salué la bonne prestation des équipes des pays de l'Afrique centrale, notamment le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale. Elle leur a exprimé ses vœux de pleins succès dans cette compétition continentale.

39. La Conférence a rendu un hommage particulier à **Son Excellence Denis SASSOU-N'GUESSO** et à **Son Excellence Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, pour leurs efforts conjugués qui ont permis l'inscription de la Rumba Congolaise sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, le 14 décembre 2021. La Conférence a noté que le symbole de cette reconnaissance mondiale est davantage plus grand car elle intervient en cette année dédiée par l'Union Africaine aux arts, à la culture et au patrimoine comme leviers pour construire l'Afrique que nous voulons.

VI. DE LA DATE ET DU LIEU DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

40. La Conférence a décidé de tenir sa XXIème Session Ordinaire en juillet 2022 à Kinshasa, République Démocratique du Congo.